



Formation initiale des animateurs de stages SSR

CANDIDATURE 2025

SESSION N°2-SEPTEMBRE / DECEMBRE 2025

Partie 1 : du 8 au 26 septembre 2025 – Partie 2 : 1^{er} au 12 décembre 2025 – NEVERS

Bulletin à transmettre à : formations-reglementees@inserr.fr

IDENTITE (écrire en lettres capitales)		
Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Nom d'usage :
Nom de naissance :		Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Dpt de naissance :
PROFIL DU CANDIDAT		
<input type="checkbox"/> Psychologue	N°ADELI ou RPPS :	
<input type="checkbox"/> Expert en sécurité routière	<input type="checkbox"/> BAFCRI	<input type="checkbox"/> BAFM <input type="checkbox"/> FMESR
COORDONNEES PERSONNELLES		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone portable (obligatoire) :		
Mail (obligatoire) :		
STATUT DU CANDIDAT		
<input type="checkbox"/> Indépendant		
<input type="checkbox"/> Salarié(e)	Nom de l'employeur :	
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	Identifiant France Travail :	Région de référence :
PIECES A FOURNIR		
<input type="checkbox"/> Copie attestation RPPS	<input type="checkbox"/> Copie autorisation enseigner en cours de validité	
<input type="checkbox"/> Copie pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Curriculum vitae	
<input type="checkbox"/> Copie permis de conduire	<input type="checkbox"/> Lettre de motivation	
<input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité	
<input type="checkbox"/> Copie diplôme justifiant accès à la formation		
RAPPEL : Cette formation nécessite d'être psychologue (régé par le Décret du 22/03/1990) ou d'être en possession du BAFCRI ou du BAFM ou du titre pro FMESR ; avoir plus de 25 ans ; posséder son permis de conduire ; ne pas être sous le coup d'un permis probatoire		
Date, signature et cachet (entreprise) :		

Les conditions générales de prestations de services et le règlement intérieur de l'Inserr sont librement consultables sur notre site internet.

RGPD :

Les données collectées sont nécessaires pour constituer le dossier de formation et vérifier la recevabilité dudit dossier. Les photos sont nécessaires pour réaliser le trombinoscope de la formation et le cas échéant pour transmission à la DSR. Si la candidature n'est pas retenue, les données transmises seront détruites dans un délai de 24 mois. Si la candidature est retenue, ces données seront transmises pour être traitées dans le cadre de la formation, puis conservées pendant 6 ans après la dernière interaction suivant cette formation. Conformément à la loi Informatique & Libertés / RGPD, vous avez le droit de demander à consulter, à faire rectifier ou effacer vos données, en cas de contestation à limiter (figer) vos données, à récupérer une copie de vos données. Nous ne procédons pas à un traitement marketing de vos données, ni à un profilage, ni à des décisions individuelles automatisées. Par défaut, nous répondons dans un délai d'un mois à votre demande sauf si des difficultés spécifiques nécessitent plus de temps. Pour exercer ces droits il faut nous contacter par courriel à rgpd@inserr.fr ou rgpd.inserr@auris-solutions.fr. En cas de différend vous avez la possibilité d'introduire une réclamation à la CNIL.

Contact service des formations réglementées INSERR

Céline BORDET - Chargée de formation

122 rue des Montapins - CS 20015 - 58028 NEVERS cedex

Téléphone : 03 86 59 96 81 - Mail : formations-reglementees@inserr.fr